

Conseil Municipal du Lundi 22 Février 2016

Par suite d'une convocation en date du 15 Février 2016 les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Eugénie 3 Grand rue à Baulne en Brie le 22 Février 2016 à 20h00.

Présents : Bruno LAHOUATI, Nelly TRICONNET, Jean-Michel CHAMPAGNE, Béatrice LARANGOT, Rémy THOMAS, Marcel DARTINET, Jacqueline PICART, Alain DESTOUCHES, Olivier PICART, Josiane RENARD, Eric MÉRAT, Claude PICARD, Pierre TROUBLÉ, Francis DAGONET, Pascal LOBRY, Dominique BRZEZULA, Marylène SOURDET, Joël NEYRINCK, Françoise BARON, Renan CONCINA, Louison TANET, Jean-Louis PICART, Jean-Yves ROULOT est arrivé à 20h40.

Absent : Thierry FALLET,

Absent excusé : Romain FAYE, Manon DAGONET, Olivier FARARD, Raynald DUBUS
Elodie BEAUMONT, Jean-Pierre BÉCHARD

Absents excusés et avaient donné pouvoir : Rénaud LABBEE à Jacqueline Picart JACQUELINE, Raynald DUBUS à Rémy THOMAS, Elodie BEAUMONT à Béatrice LARANGOT, Valérie VAN GYSEL à Josiane RENARD, Jean-Pierre BÉCHARD à Jean-Michel CHAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Champagne.

Présents : 23

Absents : 9

Votants : 27

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu,
- Délégations de signature du conseil au maire
- Heures complémentaires
- Annualisation du temps de travail
- Tarifs des concessions des cimetières
- Mutuelle des employés
- Modification des statuts de l'USESA
- Demandes de subventions
- Avances financières de la commune à l'AFR (Association Foncière de Remembrement de Baulne en Brie)
- Questions diverses.

Délibérations :

- Approbation du dernier compte rendu
Adopté à l'unanimité.
- Délégations de signature du conseil municipal au maire

Délibération 21 2016

Le maire Bruno LAHOUATI a fait une lecture des délégations.

Toutes les délégations possibles dans le code général des collectivités territoriales ont été adoptées sauf 4 délégations rejetées (sur proposition du maire) par le conseil municipal :

- la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- l'avis de la commune, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Adopté à l'unanimité.

- Heures complémentaires et annualisation du temps de travail

Délibération 20 2016

L'employé communal de la Chapelle-Monthodon effectue des heures complémentaires pour réaliser des travaux dans le logement communal.

Les heures complémentaires effectuées jusqu'au 29 février 2016 seront payées.

A compter du 1^{er} mars 2016, le conseil municipal a décidé la mise en place d'une annualisation du temps de travail.

Ainsi, les heures effectuées en plus seront compensées par des heures récupérées pendant les périodes creuses (exemple : hiver pour les employés des espaces verts).

Les employés communaux ont l'obligation de remplir mensuellement une feuille de temps de travail mentionnant les heures et les travaux effectués.

Chaque année, un point sera fait en décembre pour les éventuelles heures complémentaires ou heures supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

- Tarifs des concessions des cimetières

Les tarifs actuels sont différents selon les villages. L'établissement de nouveaux tarifs doit être instauré.

Il est décidé de lisser les tarifs des concessions des 3 communes historiques.

L'objet est d'atteindre un même tarif pour les 3 cimetières au bout des 4 ans en lissant les tarifs sur la période transitoire.

Mme Béatrice LARANGOT et M. Jean-Michel CHAMPAGNE vont établir une feuille de calculs qui sera proposé au prochain conseil municipal

- Mutuelle des employés

Délibération 24 2016

A compter du 1^{er} janvier 2016, il est obligatoire que l'employeur prenne en charge 50 % de la mutuelle santé pour les salariés de droit privé.

Melle Madisson PAQUET étant embauchée en contrat d'avenir de droit privé, la commune doit prendre en charge 50 % de sa mutuelle soit 22,11 € par mois.

Une information est faite concernant la mise en place de garantie de maintien de salaire en cas de maladie.

Adopté à l'unanimité.

- Modification des statuts de l'USESA

Changement de siège social : le siège social de l'USESA est transféré de Rû Chailly Fossoy à 4 Bis Avenue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry.

Adopté à l'unanimité.

- Demandes de subventions DETR

Délibérations 23-16-17-18 2016

Dossiers à déposer avant le 29 Février 2016.

L'ensemble des dossiers a été examiné en commission des finances :

- Tracteur acheté en 2015 par Baulne en Brie,
- Cimetière : création d'un jardin du souvenir à La Chapelle-Monthodon et consolidation du mur du cimetière de Saint Agnan,
- Portail : Installation d'un portail électrique qui donne accès au garage contenant le matériel communal de la commune de Saint Agnan,
- Equipement informatique : copieur/imprimante, vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour une balayeuse ramasseuse pouvant être attelée au tracteur. Des devis ont été effectués pour plusieurs balayeuses.

Il est proposé d'installer des poêles à granulés sur les logements des villages de La Chapelle-Monthodon et Saint Agnan :

- Saint Agnan : 1 poêle
- La Chapelle-Monthodon : 2 poêles

Mise en œuvre de la dotation de soutien à l'investissement local : suite à cette création par l'Etat, il est proposé de réfléchir à l'isolation des différents bâtiments communaux.

Travaux d'accessibilité :

Des travaux sont à prévoir sur plusieurs années à l'Auberge de l'Omois.

Monsieur Alain Destouches suggère de créer un accès parking pour le futur locataire du logement situé au-dessus de la mairie de la Chapelle Monthodon. Le conseil municipal a demandé d'établir des devis pour se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

- Avances financières de la commune à l'AFR (Association Foncière de Remembrement de Baulne en Brie)

Délibération 20 2016

Monsieur JAPIN a proposé à la commune de faire une avance financière à Mme LAMIRAND pour son travail effectué en tant que secrétaire de l'AFR. Cette somme sera remboursée à la commune par l'AFR.

Adopté à l'unanimité.

- Questions diverses.

- Le logiciel JVS a été remplacé par le logiciel AGEDI
Délibération 25 2016
- Le collège de Condé en Brie a subi une diminution des aides sociales du département. L'objectif du courrier du principal du collège de la Faye est d'attirer l'attention sur cette diminution qui aura des conséquences sur les aides que le collège allouait pour les voyages scolaires, cantine ou sorties culturelles...),
- La commune doit être attentive aux besoins de la population. La population doit s'adresser à la mairie afin d'obtenir une aide pour les voyages scolaires. Les demandeurs doivent se mettre en relation avec les services sociaux pour pouvoir obtenir une aide complémentaire.

- Les 2 dates prévues pour les formations aux premiers secours (PSC1) ont été annulées par les organisateurs. Il est prévu d'organiser d'autres sessions.
- Les comités des fêtes se réunissent le vendredi 11 Mars, il est proposé de nommer un délégué par village.
- Proposition de commission :
 - CCAS : tous les membres historiques + Sylvie DOS SANTOS, Odette LANE, Claude LEBLOND, Annick MALLET.
- Saint Agnan : Françoise MICHAUX, Véronique SAVRY, Jeanine LELIÈVRE, Lucien DAUVERGNE
 - USESA : Nelly TRICONNET, Jean-Michel CHAMPAGNE, Jean-Yves ROULOT, Eric MÉRAT, Joël NEYRINCK, Olivier FARARD.
 - USEDA : Romain FAYE, Jean-Michel CHAMPAGNE, Alain DESTOUCHES, Valérie VAN GYSEL, Dominique BRZEZULA, Renan CONCINA.
 - Collège :
- Baulne en Brie : Rémy THOMAS, Béatrice LARANGOT, Elodie BEAUMONT, Jean-Pierre BÉCHARD.
- La Chapelle-Monthodon : Jacqueline PICART, Jean-Yves ROULOT, Renald LABBEE, Louison TANET.
- Saint Agnan : Pascal LOBRY, Marylène SORDET, Manon DAGONET, Olivier FARART.
 - Primaire :
- Baulne en Brie : Elodie BEAUMONT, Françoise BARON, Rémy THOMAS, Béatrice LARANGOT.
- La Chapelle-Monthodon : Olivier PICART, Renald LABBEE, Jean-Louis PICART, Eric MÉRAT.
- Saint Agnan : Manon DAGONET, Pascal LOBRY, Olivier FARARD, Marylène SOURDET.
 - SIVU Picoterie
- Baulne en Brie : Bruno LAHOUATI, Nelly TRICONNET
- La Chapelle-Monthodon : Alain DESTOUCHES, Jacqueline PICART.
- Saint Agnan : Claude PICART, Francis DAGONET.
 - CAO : Bruno LAHOUATI, Claude PICART, Jacqueline PICART, Pierre TROUBLÉ, Jean-Yves ROULOT, Jean-Michel CHAMPAGNE, Béatrice LARANGOT, Alain DESTOUCHES.
 - Correspondant défense : Marcel DARTINET, Claude PICART, Jean-Yves ROULOT.

Commission sécurité routière voirie chemin : Patrice CASSAT, Michel OBERT, Alain FAYE, Anthony VERVIAL, Claude LEBLOND, Pierre PRUD'HOMME, Valérie VAN GYSEL, Pierre TROUBLE, Rémy THOMAS, Louison TANET, Marylène SOURDET, Jean-Yves ROULOT, Olivier PICART, Jean Louis PICART, Jacqueline PICART, Jacques ORSATI, Joël NEYRINCK, Eric MERAT, Solange LANE, Bruno LAHOUATI, Renald LABBEE, Gilles GARREAU, Romain FAYE, Olivier FARARD, Thierry FALLET, Alain DESTOUCHES, Francis DAGONET.

○ Environnement, espaces verts :

- Baulne en Brie : Rémy THOMAS, Nelly TRICONNET, Bruno LAHOUDI, Béatrice LARANGOT, Dominique GALATOLA, Gilles HIERNARD.
- La Chapelle-Monthodon : Jean-Yves ROULOT, Jacqueline PICART, Alain DESTOUCHES, Eric MÉRAT, Olivier PICART, Louison TANET, Valérie VAN GYSEL.
- Saint Agnan : Dominique BRZEZULA, Marylène SOURDET, Olivier FARARD, Claude PICART, Pierre TROUBLÉ, Solange LANE, Gilles GARREAU, Joseph EL MAALOULI.

○ Culture, ruralité et tourisme :

- Baulne en Brie : Jean-Michel CHAMPAGNE, Bruno LAHOUDI. RAYNALD DUBUS
- La Chapelle-Monthodon : Jacqueline PICART, Olivier PICART.
- Saint Agnan : Pascal LOBRY, Pierre TROUBLÉ, Marylène SOURDET, Dominique BRZEZULA, Gérard GILLE, NOËL PENOT, JOSEPH ELMAALOULI.

○ Travaux, urbanisme et patrimoine :

- Baulne en Brie : Bruno LAHOUDI, Alain FAYE, Jean-Pierre BARON, Marcel DARTINET, Dominique GALATOLA, QUENTIN BANOWSKI.
- La Chapelle-Monthodon : Jacqueline PICART, Eric MÉRAT, Alain DESTOUCHES, Olivier PICART, Jean-Yves ROULOT.
- Saint Agnan : Claude PICART, Pierre TROUBLÉ, Francis DAGONET, Dominique BRZEZULA, Joël NEYRINCK, Renan CONCINA, Olivier FARARD, Solange LANE, Gille GARREAU.

○ Information communication :

- Baulne en Brie : Jean-Michel CHAMPAGNE, Nelly Triconnet, Rémy Thomas, Bruno Lahouati, Michel Thomas, Christine orange,
- La Chapelle-Monthodon : Valérie VAN GYSEL, Jacqueline PICART, Josiane RENARD, Yannick CERNET.
- Saint Agnan : Pascal LOBRY, Pierre TROUBLÉ, Manon DAGONET

○ Impôts : maires + adjoints + extérieurs.

○ Sports : avec le comité des fêtes.

○ Electorales et jeunes : Jackie LARBALETRIER et Alain FAYE, BERNARD BOLLER.

- La commune doit faire un appel d'offre pour l'entretien des extincteurs.

-Des visites de sécurité sont à effectuer pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la mairie.

Au cours de la séance du conseil municipal Monsieur Jean-Yves ROULOT a évoqué un problème vis-à-vis du changement d'adresse. Monsieur Jean-Yves ROULOT a eu un acheminement de courrier très long.

Monsieur Pascal LOBRY précise pour l'envoi d'un courrier qu'il faut garder le nom de la commune historique et en complément inscrire le nom de la commune nouvelle.

Diffusion sur la liste municipale du document d'adhésion à l'association ambassadeurs du terroir et du tourisme.

Pour : 0 Contre 23

Refusé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 22h28.